



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

mariage

Question écrite n° 53087

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le problème des mariages forcés d'adolescentes issues de familles de confession musulmane. Il apparaît que dans certaines familles traditionalistes, les parents choisissent d'autorité le futur époux de leurs jeunes filles mineures, résidant la plupart du temps hors du territoire national. Ces mariages forcés, en plus du caractère coercitif et archaïque qu'ils dénotent, déracinent totalement ces jeunes filles, élevées dans un pays laïc, moderne et économiquement avancé. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement envisage de prendre pour lutter contre la pratique des mariages non consentis de certaines filles françaises issues de l'immigration.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53087

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 2004, page 9625